

PROCÈS-VERBAL de la réunion du deuxième Conseil syndical suivant le XXVIII^e Congrès [28-CS-02], tenue les 16 et 17 juin 2017, à compter de 9 h 5, au siège social du SFPQ, situé au 5100, boulevard des Gradins à Québec, sous la présidence du confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général.

OUVERTURE DU CONSEIL SYNDICAL

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, prononce l'allocution d'ouverture du deuxième Conseil syndical suivant le XXVIII^e Congrès. Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, fait fonction de secrétaire.

Résumé :

Dans son discours adressé aux délégations du Conseil syndical, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, souligne l'importance de se remémorer les luttes fondatrices du mouvement syndical afin de prendre des décisions éclairées à propos de l'avenir de notre organisation. Il a notamment mentionné que la solidarité envers les collègues de travail a été une valeur primordiale du mouvement ouvrier et qu'elle doit aujourd'hui encore demeurer au centre de notre action. Il a également salué la mise en place, par le SFPQ, d'outils pour la défense des membres, des outils modernes et adaptés aux attaques des employeurs sur leurs conditions de travail. Finalement, dans le contexte des discussions entourant le retour à l'équilibre financier de notre organisation, le président général a souhaité que les débats se déroulent sereinement et que toutes et tous gardent à l'esprit qu'ils sont membres d'une seule et même organisation.

ORDRE DU JOUR

AUX FINS DE DÉCISION :

1. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
2. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation suppléante**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal du Conseil syndical tenu les 25 et 26 novembre 2016 [28-CS-01]**
5. **Correspondance**
6. **Étude des rapports**
 - 6.1 Rapport du Comité national de surveillance (R-3)
 - 6.2 Rapport de la Trésorerie (R-4)
 - 6.3 États financiers pour l'année 2016
 - 6.4 Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ – Étude des recommandations
 - 6.5 Rapport de l'Exécutif national (R-1)
 - 6.6 Rapport du Comité national des femmes (R-5)
 - 6.7 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)
 - 6.8 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical

AUX FINS D'INFORMATION :

7. **Rapport du Secrétariat général (R-2)**

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

Le confrère JEAN-PHILIPPE BAILLARGEON demande que le confrère MARTIN BOUCHARD, détenteur d'une délégation fraternelle, soit considéré comme délégation officielle.

Le confrère STEVE OUELLET, informe que la consœur AKIKO ASANO détient maintenant une délégation officielle.

1. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-544

Il est proposé par le confrère LUC CREVIER
Appuyé par le confrère ANDRÉ BRÛLÉ

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle, tel qu'amendé (voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle).

PROPOSITION ADOPTÉE

2. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION SUPPLÉANTE

2. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-545

Il est proposé par le confrère RÉJEAN POIRIER
Appuyé par la consœur FRANCE COURNOYER

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation suppléante (voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation suppléante).

PROPOSITION ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-546

Il est proposé par la consœur JOLYNE TESSIER
Appuyé par le confrère JEAN PELLAND

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Conseil syndical tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL TENU LES 25 ET 26 NOVEMBRE 2016 [28-CS-01]

4. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-547

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par la consœur MARTINE BOULET

Que l'on approuve le procès-verbal du Conseil syndical tenu les 25 et 26 novembre 2016 [28-CS-01].

PROPOSITION ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, informe les délégations au sujet d'une correspondance reçue de la section 218. Il en fait lecture à l'assemblée. La section 218 est préoccupée par la situation budgétaire du SFPQ, notamment en ce qui a trait aux frais de déplacement (kilométrages, repas et couchers). La section demande de fournir aux délégations du Conseil syndical un document établissant le portrait exact des déplacements pour l'année 2016, et ce, dans le but d'avoir l'information nécessaire pour prendre les bonnes décisions dans le contexte actuel.

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, fait état de l'évolution des dépenses associées aux déplacements de l'ensemble du personnel du SFPQ et un tableau illustrant la situation est projeté sur les écrans dans la salle (aucun document n'a été distribué par souci d'économie de papier).

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.1 Rapport du Comité national de surveillance (R-3)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité national de surveillance, soit la consœur SYLVIE BOUCHARD ainsi que les confrères MAXIME DAIGLE et FRANÇOIS GODIN, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Le Rapport du Comité national de surveillance est présenté par le confrère FRANÇOIS GODIN.

- RENCONTRES
- VÉRIFICATION DES POSTES DE DÉPENSES
- ÉTATS FINANCIERS

5. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par la consœur MARJOLAINE DEVOST
Appuyé par la consœur MÉLANIE SIMARD

Que l'on adopte le Rapport du Comité national de surveillance.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.2 Rapport de la Trésorerie (R-4)

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, présente le rapport de la Trésorerie générale.

6. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par la consœur JOHANNE LANTHIER
Appuyé par le confrère CLAUDE LACROIX

Que l'on adopte le Rapport de la Trésorerie générale.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.3 États financiers pour l'année 2016

Les États financiers 2016 sont présentés par mesdames LOUISE DAGNAULT et JULIE CHOUINARD de la firme Mallette, SENCRL, comptables agréés.

28-CS-02-P-548

28-CS-02-P-549

7. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère FRANÇOIS GABOURY
Appuyé par la consœur MADELEINE RAINVILLE

Que le SFPQ, en collaboration avec les gestionnaires de fonds, analyse le rapport coûts/bénéfices de l'utilisation d'instruments financiers — tels que les options de vente ou d'achat — afin de préserver les sommes investies dans les divers fonds d'actions et d'obligations du SFPQ.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par le confrère YVON BRAULT
Appuyé par le confrère MARIO LECLERC

Que l'on adopte les États financiers pour l'année 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.4 Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ – Étude des recommandations

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ, soit les consœurs MARTINE DUCHESNE et MARYSE ROUSSEAU ainsi que les confrères YVON BRAULT, MARIO LECLERC, CARL OUELLET et JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport. (La consœur LINA CHIASSON, cosignataire du rapport, était absente lors de la présentation du rapport.)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, explique à la délégation du Conseil syndical la façon de procéder pour l'étude du rapport. Il rappelle la portée des recommandations nos 15 et 16 adoptées lors du Congrès de 2016. Celles-ci confient au présent Conseil syndical le pouvoir d'adopter la ou les recommandations du Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ.

Le confrère DAIGLE informe également la délégation quant à la portée de l'opinion juridique émise par nos procureurs concernant, entre autres, la manière dont la délégation pourra disposer du Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ, ainsi que les amendements qu'il sera possible de faire et de la forme qu'ils pourront prendre.

Il précise qu'aucune nouvelle proposition ne pourra être ajoutée au rapport, puisque le mandat que le Congrès a confié au présent Conseil syndical est à l'effet d'étudier la ou les recommandations du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ, ce qui ne permet ni l'ajout, ni la modification des énoncés contenus dans le rapport. Le seul amendement possible serait le **retrait** d'un énoncé.

Enfin, il explique que la règle des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les personnes présentes, titulaires d'une délégation officielle et habilitées à voter devra être appliquée tant pour l'adoption de la recommandation que pour un éventuel amendement, tel que le prévoit la recommandation n° 16.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite ensuite monsieur JULIEN GAUDREAU, conseiller politique à la présidence, à faire la lecture intégrale du rapport.

➤ MANDAT DU COMITÉ

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

➤ LA SITUATION FINANCIÈRE DU SFPQ

CIBLE BUDGÉTAIRE ÉTABLIE PAR LE COMITÉ

- MESURES D'ÉCONOMIES DÉPLOYÉES AVANT LE DÉBUT DU MANDAT DU COMITÉ
- PROJET GLOBAL POUR UN RETOUR DURABLE À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

LES SERVICES DU SIÈGE SOCIAL

ÉNONCÉS :

- Évaluer, avant toute rencontre du SFPQ, la possibilité d'utiliser la visioconférence ou la téléconférence (économie : indéterminée).
- Continuer d'évaluer systématiquement la pertinence de pourvoir ou de modifier les attributions d'un poste laissé vacant pour le personnel du SFPQ (économie : indéterminée).
- Abolir un poste d'une personne conseillère en recherche et en planification socioéconomique (économie réalisée : 80 000 \$).
- Abolir un poste d'adjointe administrative au Service des recours (économie réalisée : 65 000 \$).
- Financer un poste d'une personne conseillère par le fonds de consultation généré par le contrat d'assurance collective (économie réalisée : 125 000 \$).
 - Cela n'affectera pas les surplus, les déficits ou les taux de prime du régime lui-même.
- Fermer la Corporation des Salles en 2017 afin que le SFPQ conserve l'exclusivité de la disponibilité de ses salles et réduise au minimum les locations externes (économie : 15 000 \$).
- Favoriser le fait que les personnes représentantes régionales siègent aux Comités de relations professionnelles (CRP) en région lorsqu'il y a possibilité de générer des économies (économie : indéterminée).
- Favoriser des postes de personnes conseillères polyvalentes qui traitent à la fois des recours et de la négociation pour certaines accréditations (économie : indéterminée).
- Favoriser l'affectation géographique à Montréal d'une des personnes conseillères du Service LATMP (économie : indéterminée).
 - Les économies seraient générées à terme par la réduction des frais de déplacement et d'hébergement.
- Mettre en place graduellement un service du contentieux interne en procédant à l'embauche de plusieurs personnes conseillères juridiques (avocats) (économie : indéterminée).
 - L'objectif serait de réduire à terme les heures facturables de nos avocats externes qui s'élèvent en moyenne à 1,5 million de dollars par année.

ENCADREMENT DU SIÈGE SOCIAL

ÉNONCÉS :

- Mettre fin au contrat du chargé de projet en ressources informationnelles à la fin de la phase de développement du projet Synfonie en 2017 (économie réalisée: 125 000 \$).
- Abolir un poste de direction d'ici la fin du cycle d'activité en 2020 (économie : 125 000 \$).
- Convertir le poste de directeur du Service de la protection et du développement des accréditations et réorganiser ce service (économie: indéterminée).

RÉORGANISATION DE LA FORMATION

ÉNONCÉS :

- Abolir la fonction des personnes formatrices régionales et que la formation soit offerte par des personnes représentantes régionales politiques et techniques (économie : 30 000 \$).
- Facturer les formations de deuxième niveau « à la carte » aux sections locales visées (économie : indéterminée).
 - Les formations de deuxième niveau seraient offertes par le Service de la formation au même prix à toutes les sections, peu importe leur situation géographique. Les formations obligatoires demeureraient entièrement gratuites.
- À la suite du préavis inscrit aux Statuts, si un délégué ne suit toujours pas la formation obligatoire dans les délais prévus, appliquer une pénalité de 200 \$ à sa section (économie : indéterminée).
 - Cette mesure vise à s'assurer que l'ensemble du palier local puisse remplir ses fonctions avec diligence et éviter d'avoir à répéter plusieurs fois la même formation à la suite de l'absence d'une partie significative des personnes participantes attendues.
- Réviser le contenu, le déploiement et le mode de diffusion de la formation sur la défense des services publics (DSP) (économie : indéterminée).
- Examiner les priorités du Service de la formation dans une perspective d'optimisation de ses ressources en fonction, entre autres, de la technologie (capsules vidéo, formation en ligne, visioconférence, etc.) (économie : indéterminée).
- S'assurer que la formation sur la violence en milieu de travail soit dorénavant offerte quand la demande est suffisante, tout en demeurant sans frais et obligatoire (économie : indéterminée).

NÉGOCIATION

ÉNONCÉS :

- Allonger la durée des conventions collectives dans les unités parapubliques lorsque cela est possible en fonction de l'intérêt supérieur des membres (économie : indéterminée).
 - Les économies proviendraient de la réduction des fréquences des périodes de négociations et des coûts liés à la protection des accréditations.

CONGRÈS

ÉNONCÉS :

- Congrès (économie par Congrès : 105 000 \$ qui équivaut à 26 250 \$ par année).
 - La fusion des sections réduira le nombre de personnes participantes d'environ 10 % (économie : 35 000 \$ par Congrès).
 - La tenue du Congrès serait du samedi au mercredi (économie : 60 000 \$ par Congrès).
 - Un service de garde pourrait être organisé pour accommoder les familles.
 - Tenir le Congrès dans un lieu permettant de générer des économies (économie : 10 000 \$ par Congrès).
 - Les activités sociales du Congrès devraient s'autofinancer, sauf la soirée de la présidence (économie : indéterminée).
 - Suggestions supplémentaires :
 - Limiter le nombre de conférences
 - Commencer plus tôt le matin
 - Offrir une incitation au covoiturage.

ALLIANCES INTERSYNDICALES

ÉNONCÉS :

- Réduire au minimum admissible la contribution du SFPQ à l'Internationale des Services Publics (ISP) (économie réalisée : 5 000 \$).
- Retirer le SFPQ du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) (économie réalisée : 150 000 \$).

COMITÉS AVISEURS NATIONAUX

ÉNONCÉS :

- À compter de 2018, que le budget annuel accordé au Comité national des femmes, à la Journée du 8 mars, à la Protectrice des droits des femmes, au Réseau des femmes et aux rencontres préconseils soit de 178 000 \$ (économie : 50 000 \$).
- Qu'au maximum une personne représentante régionale (RRT ou RRP) par région, la personne assumant la présidence nationale et la personne responsable politique du dossier des femmes à l'Exécutif national soient présentes lors de la rencontre annuelle du Réseau des femmes (économie : 4 000 \$).
- À compter de 2018, que le budget annuel accordé au Réseau des jeunes, aux rencontres du Comité national des jeunes et à la tournée régionale des jeunes soit de 100 000 \$ (économie : 27 000 \$).
- Qu'au maximum une personne représentante régionale (RRT ou RRP) par région, la personne assumant la présidence nationale et la personne responsable politique du dossier des jeunes à l'Exécutif national soient présentes lors de la rencontre annuelle du Réseau des jeunes (économie : 4 000 \$).

STRUCTURE RÉGIONALE

ÉNONCÉS :

- Réorganiser les régions (économie : 600 000 \$).
 - Fusionner la région 03 avec la région 02. Les régions 02 et 03 combinées auront ensemble deux personnes représentantes régionales politiques et deux personnes représentantes régionales techniques.
 - La fusion de régions se fera dès juin 2017.
 - Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale politique dans la région 01.
 - Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale politique dans la région 06.
 - Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale technique dans la région 08.
 - La personne représentante régionale technique de la région 07 assumera le service pour la région 08.
 - À la suite de l'abolition du poste, une banque annuelle de 25 jours de libération sera allouée à la région.
 - En temps de négociation nationale, une banque additionnelle d'au plus 30 jours de libération sera allouée à la région.
 - Les allocations de secrétariat de la région 07 et de la 08 seront dorénavant mises en commun.
 - Les abolitions de postes se feront par attrition ou autres motifs de départ avec une échéance maximale en 2020.
 - Les personnes élues régionales détermineront entre elles la personne qui assumera parmi elles la fonction laissée vacante. La personne choisie devra assumer en continu les fonctions prévues aux Statuts. Un seul changement à cette nomination pourra être effectué à la moitié du temps restant d'ici 2020.
 - Malgré ce qui précède, dans la région 08, le poste de la personne représentante régionale politique sera occupé jusqu'en 2020 par l'actuelle personne représentante régionale technique jusqu'à la fin de son mandat.
- Abolir par attrition quatre postes d'adjointes à la condition féminine (régions 01, 02, 05 et 06) pour limiter à un le nombre des adjointes à la condition féminine par région (économie : 8 000 \$).
- Équiper toutes les personnes élues régionales afin qu'elles puissent participer à des rencontres virtuelles (économie : indéterminée).
- Accepter les notes de frais et les pièces justificatives numériques pour les personnes élues régionales (économie : 500 \$).

HAUSSE DES REVENUS

ÉNONCÉS :

- Supprimer le plafonnement de la cotisation syndicale à la limite du maximum des gains admissibles (MGA) du Régime de rentes du Québec (revenu supplémentaire : 70 000 \$).
- Hausser la cotisation syndicale de 0,15 % dont le taux passerait de 1,3 % à 1,45 % (revenu supplémentaire : 2 200 000 \$).
 - L'augmentation de 0,1 % permet une stabilisation à court terme des finances du Syndicat.
 - Le 0,05 % supplémentaire garantit le maintien de cet équilibre dans le temps.
 - Tout surplus éventuellement accumulé au fonds d'administration générale serait affecté aux dépenses afférentes aux Congrès, au fonds de défense professionnelle et le solde serait considéré lors de l'établissement d'une cotisation syndicale spéciale dédiée à la négociation.

ÉNONCÉS SANS INCIDENCE BUDGÉTAIRE

ÉNONCÉS :

- Revoir la présentation des états financiers de l'organisation afin que les résultats (surplus ou déficit) de l'actuel fonds d'administration générale et du fonds de défense professionnelle soient fusionnés.
- Maintenir le Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ en tant que comité de suivi jusqu'à la réalisation du contenu de son rapport, après le Conseil syndical de juin 2017.

- EFFET GLOBAL DU RAPPORT
- CONCLUSION

QUESTION DE PRIVILÈGE

Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1

La consœur CAROLE THIBAUT informe la délégation qu'une boîte est disponible pour recueillir des soutiens-gorge dans la cadre de la campagne « Osez le donner » de la Fondation du cancer du sein du Québec.

Ajournement à 11 h 54

Reprise à 13 h 42

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, explique à la délégation le déroulement des débats entourant le Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ, tel que spécifié dans les *Règles de fonctionnement en Conseil syndical*. Ainsi, la séance débutera par une période de clarification au cours de laquelle le Comité répondra aux interrogations de l'assemblée. Suivra ensuite une période de discussion, puis une période d'annonces, suivie d'une délibérante et la séance se terminera par un vote.

PÉRIODE D'ANNONCES :

RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur LUCIE MARTINEAU
Appuyé par la consœur CAROLINE BOUFFARD

Que le Conseil syndical adopte l'ensemble des énoncés du Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ tel que présenté et qu'il mandate l'Exécutif national pour en assurer la mise en œuvre selon les paramètres et les modalités qui y sont définis.

AMENDEMENT N° 1 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par le confrère FRANCK DI SCALA
Appuyé par le confrère PIERRE-VINCENT LOCAS

Que l'on biffe :

- Fusionner la région 03 avec la région 02. Les régions 02 et 03 combinées auront ensemble deux personnes représentantes régionales politiques et deux personnes représentantes régionales techniques.
- La fusion de régions se fera dès juin 2017.

AMENDEMENT N° 2 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur LISE HÉROUX
Appuyé par la consœur NATHALY LECOURS

Que l'on biffe :

- Réorganiser les régions (économie : 600 000 \$).
 - Fusionner la région 03 avec la région 02. Les régions 02 et 03 combinées auront ensemble deux personnes représentantes régionales politiques et deux personnes représentantes régionales techniques.
 - La fusion de régions se fera dès juin 2017.
 - Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale politique dans la région 01.
 - Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale politique dans la région 06.
 - Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale technique dans la région 08.
 - La personne représentante régionale technique de la région 07 assumera le service pour la région 08.
 - À la suite de l'abolition du poste, une banque annuelle de 25 jours de libération sera allouée à la région.
 - En temps de négociation nationale, une banque additionnelle d'au plus 30 jours de libération sera allouée à la région.
 - Les allocations de secrétariat de la région 07 et de la région 08 seront dorénavant mises en commun.
 - Les abolitions de postes se feront par attrition ou autres motifs de départ avec une échéance maximale en 2020.
 - Les personnes élues régionales détermineront entre elles la personne qui assumera parmi elles la fonction laissée vacante. La personne choisie devra assumer en continu les fonctions prévues aux Statuts. Un seul changement à cette nomination pourra être effectué à la moitié du temps restant d'ici 2020.

- Malgré ce qui précède, dans la région 08, le poste de la personne représentante régionale politique sera occupé jusqu'en 2020 par l'actuelle personne représentante régionale technique jusqu'à la fin de son mandat.

AMENDEMENT N° 3 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

Appuyé par le confrère PIERRE LABERGE

Que l'on biffe :

- La tenue du Congrès serait du samedi au mercredi (économie : 60 000 \$ par Congrès).
 - Un service de garde pourrait être organisé pour accommoder les familles.

AMENDEMENT N° 4 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

Appuyé par la consœur MARTINE BOULET

Que l'on biffe :

- ... « sauf la soirée de la présidence ».

AMENDEMENT N° 5 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur BIANCA CORDERO

Appuyé par la consœur NATHALY LECOURE

Que l'on biffe :

- Abolir par attrition quatre postes d'adjointes à la condition féminine (régions 01, 02, 05 et 06) pour limiter à un le nombre d'adjointes à la condition féminine par région (économie : 8 000 \$).

AMENDEMENT N° 6 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par le confrère FRANÇOIS GABOURY

Appuyé par le confrère FRANCK DI SCALA

Que l'on remplace « Hausser la cotisation syndicale » par « Hausser le taux de la cotisation syndicale ».

AMENDEMENT N° 7 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN

Appuyé par le confrère MARTIN BOUCHER

Que l'on biffe :

- Hausser la cotisation syndicale de 0,15 % dont le taux passerait de 1,3 % à 1,45 % (revenu supplémentaire : 2 200 000 \$)
 - L'augmentation de 0,1 % permet une stabilisation à court terme des finances du Syndicat.
 - Le 0,05 % supplémentaire garantit le maintien de cet équilibre dans le temps.
 - Tout surplus éventuellement accumulé au fonds d'administration générale serait affecté aux dépenses afférentes aux Congrès, au fonds de défense professionnelle et le solde serait considéré lors de l'établissement d'une cotisation syndicale spéciale dédiée à la négociation.

Après consultation avec les membres du Comité de l'ordre du jour, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, indique que les amendements n° 4 et n° 6 sont jugés non recevables.

AMENDEMENT N° 4 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par la consœur MARTINE BOULET

Que l'on biffe :

- Les activités sociales du Congrès devraient s'autofinancer, ~~sauf la soirée de la présidence (économie : indéterminée).~~

**AMENDEMENT JUGÉ NON RECEVABLE,
PUISQU'ON NE PEUT MODIFIER SEULEMENT UNE PARTIE D'UN SOUS-ÉNONCÉ**

AMENDEMENT N° 6 À LA RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par le confrère FRANÇOIS GABOURY
Appuyé par le confrère FRANK DISCALA

Que l'on remplace « Hausser la cotisation syndicale » par « Hausser le taux de la cotisation syndicale ».

**AMENDEMENT JUGÉ NON RECEVABLE,
PUISQUE CELA RELÈVE DE LA SÉMANTIQUE**

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, indique ensuite que la recommandation et les amendements ont été divisés en trois blocs et qu'ils seront donc votés par bloc.

BLOC N° 1

9. AMENDEMENT N° 1 À LA RECOMMANDATION N° 1

28-CS-02-A-552

Il est proposé par le confrère FRANCK DI SCALA
Appuyé par le confrère PIERRE-VINCENT LOCAS

Que l'on biffe :

- ~~Fusionner la région 03 avec la région 02. Les régions 02 et 03 combinées auront ensemble deux personnes représentantes régionales politiques et deux personnes représentantes régionales techniques.~~
- ~~La fusion de régions se fera dès juin 2017.~~

AMENDEMENT REJETÉ

10. AMENDEMENT N° 2 À LA RECOMMANDATION N° 1

28-CS-02-A-553

Il est proposé par la consœur LISE HÉROUX
Appuyé par la consœur NATHALY LECOURS

Que l'on biffe :

- ~~Réorganiser les régions (économie : 600 000 \$).~~
- ~~Fusionner la région 03 avec la région 02. Les régions 02 et 03 combinées auront ensemble deux personnes représentantes régionales politiques et deux personnes représentantes régionales techniques.~~
- ~~La fusion de régions se fera dès juin 2017.~~
- ~~Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale politique dans la région 04.~~

- ~~○ Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale politique dans la région 06.~~
- ~~○ Abolition d'un poste d'une personne représentante régionale technique dans la région 08.~~
 - ~~▪ La personne représentante régionale technique de la région 07 assumera le service pour la région 08.~~
 - ~~▪ À la suite de l'abolition du poste, une banque annuelle de 25 jours de libération sera allouée à la région.~~
 - ~~▪ En temps de négociation nationale, une banque additionnelle d'au plus 30 jours de libération sera allouée à la région.~~
 - ~~▪ Les allocations de secrétariat de la région 07 et de la région 08 seront dorénavant mises en commun.~~
- ~~○ Les abolitions de postes se feront par attrition ou autres motifs de départ avec une échéance maximale en 2020.~~
 - ~~▪ Les personnes élues régionales détermineront entre elles la personne qui assumera parmi elles la fonction laissée vacante. La personne choisie devra assumer en continu les fonctions prévues aux Statuts. Un seul changement à cette nomination pourra être effectué à la moitié du temps restant d'ici 2020.~~
 - ~~▪ Malgré ce qui précède, dans la région 08, le poste de la personne représentante régionale politique sera occupé jusqu'en 2020 par l'actuelle personne représentante régionale technique jusqu'à la fin de son mandat.~~

AMENDEMENT REJETÉ

BLOC N° 2

11. AMENDEMENT N° 3 À LA RECOMMANDATION N° 1

28-CS-02-A-554

Il est proposé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU
Appuyé par le confrère PIERRE LABERGE

Que l'on biffe :

- ~~○ La tenue du Congrès serait du samedi au mercredi (économie : 60 000 \$ par Congrès).~~
- ~~▪ Un service de garde pourrait être organisé pour accommoder les familles.~~

AMENDEMENT REJETÉ

12. AMENDEMENT N° 5 À LA RECOMMANDATION N° 1

28-CS-02-A-555

Il est proposé par la consœur BIANCA CORDERO
Appuyé par la consœur NATHALY LECOURS

Que l'on biffe :

- ~~● Abolir par attrition quatre postes d'adjointes à la condition féminine (régions 01, 02, 05 et 06) pour limiter à un le nombre d'adjointes à la condition féminine par région (économie : 8 000 \$).~~

AMENDEMENT REJETÉ

13. AMENDEMENT N° 7 À LA RECOMMANDATION N° 1

28-CS-02-A-556

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN
Appuyé par le confrère MARTIN BOUCHER

Que l'on biffe :

- ~~Hausser la cotisation syndicale de 0,15 % dont le taux passerait de 1,3 % à 1,45 % (revenu supplémentaire 2 200 000 \$).~~
 - ~~L'augmentation de 0,1 % permet une stabilisation à court terme des finances du Syndicat.~~
 - ~~Le 0,05 % supplémentaire garantit le maintien de cet équilibre dans le temps.~~
 - ~~Tout surplus éventuellement accumulé au fonds d'administration générale serait affecté aux dépenses afférentes aux Congrès, au fonds de défense professionnelle et le solde serait considéré lors de l'établissement d'une cotisation syndicale spéciale dédiée à la négociation.~~

AMENDEMENT REJETÉ

BLOC N° 3

14. RECOMMANDATION N° 1

28-CS-02-R-557

Il est proposé par la consœur LUCIE MARTINEAU
Appuyé par la consœur CAROLINE BOUFFARD

Que le Conseil syndical adopte l'ensemble des énoncés du Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ tel que présenté et qu'il mandate l'Exécutif national pour en assurer la mise en œuvre selon les paramètres et les modalités qui y sont définis.

RECOMMANDATION ADOPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

DISSIDENCE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.9)

Les consœurs et confrères cités ci-dessous, titulaires d'une délégation officielle, ont enregistré leur dissidence quant à la Recommandation n° 1 du Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ en la signifiant au secrétariat d'assemblée à la fin de la séance.

Les consœurs THÉRÈSE BILODEAU, section 102, LINE BOUCHARD, section 801, MARIANNE CLOUTIER, section 218, VÉRONIQUE CONROY, section 111, LISE HÉROUX, section 801, JOSÉE JOLETTE, représentante régionale à la condition féminine – Région 08, SOPHIE LABELLE, section 805, CAROLE MESSIER, représentante régionale à la condition féminine – Région 01, CAROLINE PILOTE, section 111, JOËLLE TURGEON-DHARMOO, section 134, CATHY VALLIÈRES, représentante régionale jeune – Région 08, NANCY YERGEAU, section 802, de même que les confrères LUC AUGER, section 803, GAÉTAN CLICHE, section 801, STEVE DORVAL, président régional – Région 01, JEAN LAMONTAGNE, section 101 et LAURENT POUPEAU, section 102.

Vendredi 16 juin 2017 : Ajournement à 18 h 30

Samedi 17 juin 2017 : Reprise des travaux à 9 h 5

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, fait un retour sur les décisions de la veille et félicite les délégations pour le respect dans lequel les débats se sont déroulés.

6.5 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

28-CS-02-R-558

15. RECOMMANDATION N° 1

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que le SFPQ se prononce en faveur d'un mode de scrutin québécois qui :

- Reflète le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Vise une représentation égale des femmes et des hommes;
- Incarne la diversité québécoise;
- Permet le pluralisme politique; et
- Assure l'importance des régions dans la réalité québécoise.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

16. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-559

Il est proposé par la consœur MÉLANIE DÉZIEL
Appuyé par la consœur HÉLÈNE CHOUINARD

Que l'on adopte le Rapport de l'Exécutif national.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.6 Rapport du Comité national des femmes (R-5)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité national des femmes, soit les consœurs RENÉE BINETTE, SOPHIE DESFOSSÉS et HÉLÈNE LARIVÉE, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport. (Les consœurs YANNICK GIROUX et MARIE-JOSÉE VALADE-ENGLAND, cosignataires du rapport, étaient absentes lors de la présentation du rapport.)

Les paragraphes 1 à 4 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE :

- INTRODUCTION

Les paragraphes 5 à 24 sont présentés par la consœur HÉLÈNE LARIVÉE :

- RÉSEAU DES FEMMES
- LES GRANDES CONFÉRENCES
 - CHRONIQUE DE L'AVORTEMENT. CHRONIQUE QUÉBÉCOISE
 - AURÉLIE LANCTOT
- LES FORMATIONS
 - SESSION D'APPROPRIATION (OBLIGATOIRE)
 - LES CLEFS DE L'ANIMATION
- LES ATELIERS
 - VIEILLES, AU-DELÀ DES PRÉJUGÉS
 - MYTHES ET RÉALITÉS (FÉMINISME 101)
 - Les centres d'appels de la fonction publique et parapublique du Québec
- 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES
- LETTRE D'APPUI À LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ)

Les paragraphes 25 à 33¹ et 54 à 71 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE :

- JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES (JIF)
- ACTION 8 MARS
- COALITION POUR LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES (CCFTÉ)
- INTERSYNDICALE DES FEMMES
- NOUVELLE PRÉSIDENTE AU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
- OBSERVATIONS FINALES DU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES
- STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021
- MARCHE DES FEMMES DE WASHINGTON

Les paragraphes 72 à 92 sont présentés par la consœur SOPHIE DESFOSSÉS :

- RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTES RÉGIONALES À LA CONDITION FÉMININE ET LES ADJOINTES
 - PRÉSENTATION DES RAPPORTS
 - ÉCHANGES SUR LES PROPOSITIONS ADOPTÉES AU CONGRÈS 2016 ET LEURS EFFETS
 - BANC D'ESSAI
 - SESSION DE SENSIBILISATION : « LA VIOLENCE : PARLONS-EN »
 - ÉLABORATION DU PROJET DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
 - 24 HEURES TEXTOS
 - JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES
 - EXÉCUTIF RÉGIONAL EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER
 - LE DROIT À DES CONGÉS PAYÉS POUR VIOLENCE FAMILIALE
- CONCLUSION

17. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-560

Il est proposé par la consœur NATHALIE GARVIN
Appuyé par la consœur NORMA BAKHOS

Que l'on adopte le Rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, annonce le départ à la retraite de la consœur HÉLÈNE CHOUINARD, présidente régionale – Région 06, de la consœur LUCIE MARTINEAU, vice-présidente nationale et du confrère RÉAL FORTIER, président régional – Région 08.

Une vidéo en hommage à la consœur LUCIE MARTINEAU, vice-présidente nationale, est présentée. La consœur Lucie Martineau, vice-présidente nationale, s'adresse ensuite aux délégations.

¹ Les paragraphes 34 à 53, soit toute la section concernant la consultation du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ, n'ont pas été présentés vu la longue séance de la veille sur le sujet.

6.7 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité national des jeunes, soit les consœurs CHRISTINE ST-LAURENT et LYDIA MÉTIVIER ainsi que le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTASIE, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Les paragraphes 1 à 7 sont présentés par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT :

- INTRODUCTION
- RENCONTRE NATIONALE 2016
- RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES RÉGIONAUX JEUNES (RRJ)

Les paragraphes 8 et 9 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTASIE :

- FORMATION

Les paragraphes 10 à 12 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

- VISIBILITÉ
 - SITE WEB
 - VIDÉOS

Les paragraphes 13 à 20 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTASIE :

ÉCONOMIE

Les paragraphes 21 à 24 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

- SONDAGE SUR LA LANGUE FRANÇAISE AU TRAVAIL
- CONSULTATION DES JEUNES MEMBRES

Les paragraphes 25 à 29 sont présentés par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT :

- IMPLICATION

Les paragraphes 30 à 32 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

- TOURNÉE DES RÉGIONS
- ÉCOLES MILITANTES

Les paragraphes 33 à 49 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTASIE :

- PLAN D'ACTION
- MOUVEMENT DE LA RELÈVE INTERSYNDICALE DU QUÉBEC (MRIQ)
- ACTIONS AU SEIN DU RÉSEAU
 - RÉGION 01
 - RÉGION 02
 - RÉGION 03
 - RÉGION 04
 - RÉGION 05
 - RÉGION 06
 - RÉGION 07

RÉGION 08

Les paragraphes 50 et 51 sont présentés par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT :

- RENCONTRES
- CONCLUSION

18. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-561

Il est proposé par le confrère AVELINO JORGE SOUSA
Appuyé par la consœur ISABELLE LAVOIE

Que l'on adopte le Rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.8 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical

**RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE FORUM CULTURE ET ORGANISMES
DE SERVICE**

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, fait la lecture des propositions de modification à la
Réglementation concernant le Forum Culture et organismes de service.

19. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-562

Il est proposé par la consœur MÉLANIE DÉZIEL
Appuyé par la consœur CÉLINE BONNEAU

Que l'on adopte la *Réglementation concernant le Forum Culture et organismes de service* telle que
proposée.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS ADOPTÉES :

ARTICLE 1 REGROUPEMENT SECTORIEL

Le Forum Culture et organismes de service regroupe le personnel accrédité par le SFPQ, œuvrant
dans les secteurs de la culture et des services, et représenté par les accréditations suivantes :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ);
- Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD);
- **Centre de recherche sur les grains (CEROM);**
- Conseil des arts et des lettres du Québec;
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec;
- COREM;
- École nationale de police du Québec (ENPQ);
- **Gouvernement du Québec – Assemblée nationale (Le Parlementaire);**
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);
- Investissement Québec;
- **Les Services alimentaires Montchâteau inc.;**
- **Municipalité régionale de comté de Matawinie;**

- **Municipalité régionale de comté de Papineau;**
- Municipalité régionale de comté de Pontiac;
- Musée d'art contemporain de Montréal;
- Musée de la civilisation;
- Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM);
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
- Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC);
- Société québécoise des infrastructures.

RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE FORUM RÉCRÉOTOURISME

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, fait la lecture des propositions de modification à la *Réglementation concernant le Forum Récréotourisme*.

20. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par la consœur LUCIE MARTINEAU
Appuyé par la consœur NANCY DAVIAULT

Que l'on adopte la *Réglementation concernant le Forum Récréotourisme* telle que proposée.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS ADOPTÉES :

ARTICLE 1 REGROUPEMENT SECTORIEL

Le Forum Récréotourisme regroupe le personnel accrédité par le SFPQ, œuvrant principalement dans les secteurs reliés au tourisme, et représenté par les accréditations suivantes :

- Coopérative de solidarité du Géoparc de Percé;
- Corporation de gestion des Rivières Matapédia et Patapédia;
- Corporation du Parc régional de Val-Jalbert;
- Destination Chic-Chocs inc.;
- ~~Gouvernement du Québec – Assemblée nationale (Le Parlementaire);~~
- Les Jardins de Métis inc.;
- ~~Les Services alimentaires Montchâteau inc.;~~
- Société de gestion des rivières de Gaspé inc.;
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

ARTICLE 3 QUORUM

- Le quorum du Forum Récréotourisme est constitué ~~des deux tiers (2/3)~~ **de la majorité** des personnes titulaires d'une délégation officielle, dûment convoquées.

RÈGLEMENTATION CONSTITUANT LE COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, présente la nouvelle *Réglementation constituant le comité d'éthique et de déontologie*, en précisant que seule la Région 08 a proposé une modification. Comme elle a été retenue par l'Exécutif national, elle a été intégrée au texte d'origine. Le confrère OUELLET demande ensuite à la délégation si elle désire qu'il fasse la lecture de toute la réglementation. L'assemblée opte pour une adoption globale de la réglementation.

RÈGLEMENTS ÉTUDIÉS EN CONSEIL SYNDICAL

(Statuts, art. 8.2.2, dernier alinéa)

Le confrère STEVE DORVAL demande à l'assemblée de recevoir une nouvelle proposition afin d'introduire la possibilité, pour la personne visée par la plainte, d'aller en appel de la décision du Comité d'éthique et de déontologie.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, fait voter les délégations sur la demande de recevoir une nouvelle proposition.

LA PROPOSITION N'EST PAS ACCEPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

21. PROPOSITION N° 1

28-CS-02-P-564

Il est proposé par la consœur LUCIE MARTINEAU
Appuyé par la consœur ANNE-ANNIE BOUCHARD

Que l'on adopte la *Réglementation constituant le comité d'éthique et de déontologie* telle que proposée.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÈGLEMENTATION CONSTITUANT LE COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

PRÉAMBULE

Le rôle du comité d'éthique et de déontologie est de favoriser l'application intégrale des valeurs éthiques et déontologiques prônées par le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec **ainsi que les dispositions de la Réglementation sur les conditions de travail des personnes élues**. La mise sur pied de ce comité vise à développer une culture éthique, à éliminer les risques de problèmes d'ordre déontologique et, dans certains cas, à les sanctionner. Il agit, pour ce faire, à trois niveaux : d'abord par la prévention, ensuite par le conseil et finalement par le biais d'enquêtes et de sanctions.

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

L'Exécutif national est habilité à interpréter la présente réglementation, à émettre les directives nécessaires pour en faciliter l'application et à traiter les cas particuliers.

ARTICLE 2 PERSONNES VISÉES

Toutes les personnes élues de l'organisation : membres de l'Exécutif national ainsi que représentantes et représentants régionaux politiques et techniques.

ARTICLE 3 RÔLE ET MANDAT

Le comité d'éthique et de déontologie a pour mandat de s'assurer du respect, par les personnes élues, des valeurs et de la mission du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec,

telles que définies dans les Statuts, dans la Déclaration de principes, dans son Code d'éthique ainsi que dans les dispositions de la Réglementation sur les conditions de travail des personnes élues.

Le comité a pour mandat d'analyser toute plainte ou tout signalement concernant le comportement de la personne visée qui serait contraire aux valeurs éthiques de l'organisation ainsi qu'aux dispositions de la Réglementation sur les conditions de travail des personnes élues.

Il traite notamment des situations soulevées en lien avec les obligations et responsabilités des personnes élues.

Il peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités.

Le comité d'éthique et de déontologie peut également agir à titre de comité consultatif auprès des personnes élues sur demande de l'Exécutif national ou du Bureau de coordination national. En ce sens, il peut fournir des avis, des conseils et des explications en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité conseille également les membres de l'Exécutif national ou du Bureau de coordination national sur toute question relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie.

Il veille notamment à proposer des moyens de diffusion et de promotion du Code d'éthique et des valeurs du SFPQ et peut soumettre au Conseil syndical, par voix de rapport, les recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie.

Sur conclusion que la personne visée par une plainte a contrevenu à des dispositions du Code d'éthique ou de la Réglementation sur les conditions de travail des personnes élues, le comité recommande l'application d'une sanction. Les sanctions qui peuvent être imposées sont la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois (3) mois ou la révocation.

Le tableau suivant illustre les responsabilités du comité à l'égard des recommandations et de l'application de ces sanctions :

Sanction	Recommandation	Responsable de l'application de la sanction
Réprimande	Avis à la personne visée et à l'Exécutif national	Comité d'éthique et de déontologie
Suspension sans rémunération (maximum de trois (3) mois)	Recommandation à l'Exécutif national	Président général
Révocation	Recommandation à l'Exécutif national	Exécutif national

ARTICLE 4 COMPOSITION

Le comité d'éthique et de déontologie est composé de quatre (4) personnes représentant les différents paliers de l'organisation :

- La personne assumant la fonction de directeur général préside le comité (sans droit de vote);
- La personne assumant la fonction de secrétaire général;
- Une personne représentante régionale déterminée par ses pairs;

Advenant qu'une de ces personnes **élues** soit mise en cause dans le cadre du traitement d'une plainte ou d'un signalement, elle serait respectivement remplacée soit par une personne membre de l'Exécutif national et désignée par ce dernier, soit par une autre personne représentante régionale déterminée par ses pairs.

- Une personne du comité de gestion, **issue du palier local**, œuvrant dans la mise en œuvre de la Politique visant à contrer le harcèlement sexuel et la violence en milieu de travail.

ARTICLE 5 MODE DE FONCTIONNEMENT

Les membres du comité déterminent le mode de fonctionnement du comité.

RÈGLEMENTATION CONCERNANT LE FORUM OUVRIERS

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, demande à la délégation d'accueillir une nouvelle proposition provenant du Forum Ouvriers.

RÈGLEMENTS ÉTUDIÉS EN CONSEIL SYNDICAL

(Statuts, art. 8.2.2, dernier alinéa)

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, demande à l'assemblée de recevoir une nouvelle proposition en provenance du Forum Ouvriers du 15 juin 2017.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, fait voter les délégations sur la demande de recevoir une nouvelle proposition.

PROPOSITION ADOPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

22. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par la consœur MÉLANIE DÉZIEL
Appuyé par le confrère GAETJENS VOLTAIRE

Que l'on modifie la troisième puce de l'article 2 – Composition du Forum Ouvriers, comme suit :

Un maximum de ~~cinq (5)~~ **dix (10)** délégations officielles dont les critères seront déterminés par le Forum afin d'assurer une représentation des différents ministères et organismes, corps d'emploi, lieux de travail ou autres.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (R-2)

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, annonce que le Rapport du Secrétariat général a été déposé aux fins d'information. Il répond ensuite aux différentes interrogations de la délégation sur celui-ci.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été discutés, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, annonce la levée de la séance du Conseil syndical à 11 h 55, le 17 juin 2017.

Ajournement à 11 h 55

8. REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction du présent procès-verbal.



Carl Ouellet
Secrétaire général

Documents officiels du deuxième Conseil syndical suivant le XVIII^e Congrès [28-CS-02] :

- Ordre du jour
- R-1 Rapport de l'Exécutif national
 - ◆ Tableaux des contributions financières 2016 et 2017
- R-2 Rapport du Secrétariat général
 - ◆ R-2 Annexe 1 — Réunions des instances, période du 1^{er} septembre 2016 au 28 février 2017
- R-3 Rapport du Comité national de surveillance
- R-4 Rapport de la Trésorerie générale
 - ◆ États financiers au 31 décembre 2016
 - ◆ Informations complémentaires au 31 décembre 2016
 - ◆ Portefeuilles de placements au 5 juin 2017
 - ◆ R-4.1 Rapport du Comité de gestion
- R-5 Rapport du Comité national des femmes
- R-6 Rapport du Comité national des jeunes
- Autres documents :
 - ◆ Procès-verbal du Conseil syndical tenu les 25 et 26 novembre 2016 [28-CS-01]
 - ◆ Rapport du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ, juin 2017
 - ◆ Réglementation concernant le Forum Culture et Organismes de service
 - ◆ Réglementation concernant le Forum Récréotourisme
 - ◆ Réglementation constituant le Comité d'éthique et de déontologie
 - ◆ Suivi des décisions et orientations du 28^e Congrès – 2016 et des décisions en provenance des conseils syndicaux
 - ◆ Annexe « A », liste des personnes titulaires d'une délégation officielle et suppléante